

# Crédit de Fr. 240'000.- pour la réfection partielle du pont de l'avenue de la Gare

## 1. PRÉAMBULE

Par la convention du 22 juin 1999, la République et Canton du Jura a cédé les routes cantonales suivantes à la Ville de Delémont, moyennant le versement d'un montant forfaitaire pour leur remise en état de Fr. 700'000.- : route de Bâle, route de Moutier, avenue de la Gare, route de Porrentruy.

Cette convention ne concernait pas le pont sur la Sorne à l'avenue de la Gare, qui fait l'objet d'un accord séparé (avenant à la convention) ratifié en septembre 2009. Ce dernier document règle les aspects financiers liés à la reprise par la Ville de Delémont du pont sur la Sorne. Les conditions ont été négociées avec le Service cantonal des Ponts et Chaussées sur la base d'un devis estimatif d'un bureau d'ingénieurs pour l'assainissement partiel de cet ouvrage : les trottoirs, propriété de la commune, sont dans un état très critique et des travaux devront impérativement être entrepris en 2010 pour éviter une fermeture totale à très court terme. La partie ancienne en maçonnerie, supportant les voies de circulation est, quant à elle, en très bon état.

## 2. DONNEES TECHNIQUES

Une expertise réalisée par un bureau d'ingénieurs a été conduite en 2004 déjà. L'inspection détaillée de l'ouvrage, des essais de laboratoire et des calculs statiques ont montré que la sécurité structurale était juste garantie et que le trafic routier devait être interdit sur les deux trottoirs ; des barrières métalliques ont donc été installées dans ce but en 2006.

Le Service UETP a repris ce dossier cette année et une visite complémentaire sur place avec les spécialistes a mis en évidence une dégradation de la situation depuis 2004. Des morceaux de béton constituant la bordure du trottoir se sont par exemple détachés dernièrement. Un assainissement léger n'étant pas envisageable, les trottoirs existants devront donc être démolis et remplacés par une nouvelle structure en béton armé. Pendant toute la durée des travaux, une voie de circulation routière sera maintenue. Il en est de même pour le trafic piétonnier puisque les trottoirs est et ouest ne seront pas assainis simultanément. Les travaux prévus garantissent l'écoulement des débits de crue dans le canal de la Sorne : le gabarit actuel du pont est donc suffisant et ne doit pas être adapté dans le cadre du projet "Delémont marée basse". Une coordination est également établie avec le projet d'agglomération étudiant le réaménagement des rues du centre-gare.

Le devis des travaux est de Fr. 400'000.- (TTC), honoraires d'ingénieurs inclus. La part cantonale se monte à Fr. 160'324.- (TTC), conformément à l'avenant de la convention du 22 juin 2009.

## 3. COUT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Le coût total des travaux porte sur un montant de Fr. 400'000.- (TTC).

La part communale, après déduction de la participation cantonale, est de Fr. 239'676.- (TTC). Le crédit demandé, prévu au plan financier des investissements, sera financé par le fonds constitué suite à la remise des routes cantonales dans le cadre de l'ouverture de la RDU, dont le solde se monte à ce jour à Fr. 350'000.-.

## 4. PREAVIS DES AUTORITES

Le projet a été présenté aux commissions communales concernées. La Commission des travaux publics a préavis favorablement ce crédit, à l'unanimité. Le préavis de la Commission des finances sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger